

mission d'exposition de Vancouver à affecter une certaine somme d'argent aux immeubles pendant tant d'années. Le versement annuel s'établit à \$10,000. Nous paierons \$100,000 en dix ans. Ainsi, nous devons verser \$10,000 cette année. Il nous serait impossible de nous soustraire à cette obligation sans déchirer d'abord l'engagement que nous avons signé. Nous n'accordons actuellement aucune prime à un organisme quelconque soit dans la Colombie-Britannique soit ailleurs au Canada pour l'organisation d'expositions; nous remplissons tout simplement les obligations que nous avons contractées il y a quelques années en vertu d'un contrat de construction.

M. CRUICKSHANK: Je ne prétends pas que le Gouvernement doive se soustraire à l'obligation d'effectuer tout paiement que ce soit. Je soutiens que si le trésor fédéral verse chaque année une somme de beaucoup supérieure à \$10,000...

L'hon. M. GARDINER: Nous ne le faisons pas.

M. CRUICKSHANK: Il me semble que si le trésor fédéral, non pas le département du ministre, a versé une somme de beaucoup supérieure à \$10,000, pour l'immeuble, pour la reconstruction de l'immeuble, il y a certainement lieu de contre-balancer une prime par une autre. Je ne devrais pas m'opposer à une prime en faveur de ma propre province,—la Colombie-Britannique en reçoit en effet trop peu,—mais je ne comprends pas pour quelles raisons on ne tient aucun compte des foires de la classe "B", étant donné surtout que ma province ne possède que deux foires de cette classe, Chilliwack et Armstrong, dont les primes sont retenues, tandis que le ministère de la Défense nationale dépense une somme beaucoup plus considérable à des travaux auxquels je suis particulièrement opposé. En Colombie-Britannique, on a gaspillé de l'argent lors de la conversion de ces immeubles en un camp de mobilisation pour les Japonais; on a enlevé et brûlé sur place du bois d'œuvre excellent que les contribuables doivent payer.

L'hon. M. GARDINER: Il y avait peu de bois dans cet immeuble.

M. CRUICKSHANK: Quel immeuble?

L'hon. M. GARDINER: L'immeuble auquel cette somme de \$10,000 est affectée.

M. CRUICKSHANK: Le ministre connaît assez la loi pour savoir que l'association de l'exposition de Vancouver est constituée en corporation, et l'on n'affecte pas ces fonds à tel ou tel immeuble.

L'hon. M. GARDINER: Oh, oui. Nous nous sommes engagés à aider à construire la dernière bâtisse que l'on a construite, il y a quatre ou cinq ans. L'honorable député sait sans doute qu'il s'agit d'une construction à l'épreuve du feu, en grande partie d'acier et de béton, et ces \$10,000 serviront à acquitter un dixième du coût.

M. CRUICKSHANK: Je n'ai pas dit cela. Avec tout le respect que je dois au ministre, et on me reprendra si je suis dans l'erreur, j'ai dit que je croyais que cet argent n'était pas versé dans un compte séparé de l'association de l'exposition de Vancouver, mais dans le compte général. Cependant, si les explications du ministre sont exactes, j'accepte la rectification.

(Le crédit est adopté.)

Service de production

21. Subventions à des sociétés agricoles, selon les montants mentionnés aux détails des services, \$33,500.

M. PERLEY: Quelles sont les sociétés agricoles qui reçoivent des subventions?

L'hon. M. GARDINER: Le Conseil canadien des cercles de garçons et de filles, \$5,000; commission d'enregistrement supérieur de taureaux reproducteurs, \$4,500; registres de l'industrie animale, \$18,000; commission d'enregistrement supérieur des porcs, \$8,000.

M. SENN: J'aimerais obtenir quelques renseignements sur le travail des cercles de garçons et de filles. La plus grande partie de ces cercles de garçons et de filles ont un caractère provincial et, dans l'Ontario du moins, ils reçoivent des subventions du gouvernement de la province. Est-ce que ces cercles et ce conseil sont affiliés aux cercles provinciaux de garçons et de filles, ou s'agit-il d'organismes distincts qui font un travail de nature différente?

L'hon. M. GARDINER: Il s'agit d'un organisme de coordination qui embrasse tous les cercles de garçons et de filles au Canada. En lisant le dernier poste de ce crédit, qui a trait à l'enregistrement supérieur des porcs, j'aurais dû indiquer que la subvention de \$8,000 avait été réduite à \$6,000; soit \$2,000 de moins.

M. SENN: Pourquoi? Je croyais qu'on y faisait de l'excellente besogne. Je sais qu'on se réunit régulièrement, et s'il y a une chose plus que toute autre qui a besoin d'être relevée aujourd'hui au Canada, c'est la qualité de nos porcs. Je ne comprends pas la raison de cette diminution.

L'hon. M. GARDINER: On y exécute un certain programme d'alimentation, et les revenus qu'on tire de cette source nous per-